

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_005-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2122-7 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 26.04.10 – 004 en date du 10/04/2026 fixant le nombre des Adjoint(e)s,

Considérant qu'il convient d'élire un(e) Adjoint(e) supplémentaire selon les modalités prévues par l'article L 2122-7-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal a choisi pour Secrétaire : Al TERSIC

Deux assesseurs ont été désignés : Sandrine PRUNIER, Alain CAUNEGRE

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un adjoint conformément aux dispositions prévues à l'article L 2122-7-2 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Monsieur le Maire fait appel à candidature, 1 seule candidature : Mélyssa LELONG
- Election : chaque conseiller municipal a remis, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc
- Dépouillement
 1. Nombre de bulletins : 29
 2. A déduire (blancs, nuls) : 6
 3. Reste pour suffrages exprimés : 23
 4. Majorité absolue : 12
 5. Ont obtenu : Mélyssa LELONG : 23 voix

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

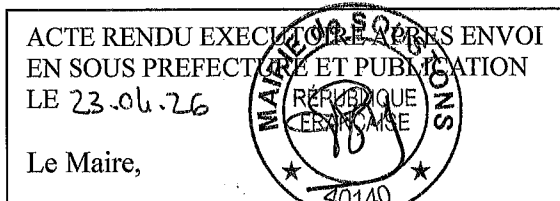
Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_005-DE



Madame Mélyssa LELONG ayant obtenu 23 voix, soit la majorité des suffrages exprimés, est élue en qualité de 8^{ème} ADJOINTE et entre immédiatement dans ses fonctions.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

